



ACNG

ASSOCIATION CANTONALE
NEUCHÂTELOISE DE GYMNASTIQUE



LANCER DU 150^{ème}
Concours de l'ACNG 2024

Directives de concours



Art.1 DIRECTIVES GÉNÉRALES

Remarque: Les directives suivantes s'adressent autant aux filles / femmes qu'aux garçons / hommes, c'est pourquoi les termes utilisés seront toujours au masculin.

Art. 1.1	Dans le cadre du 150 ^{ème} de l'ACNG, un concours de sociétés est organisé.
Art. 1.2	Il est ouvert à toutes les sociétés de l'ACNG et leurs amis de 6 à 99 ans. Les concurrents aux qualifications ne peuvent participer qu'à une seule journée de qualification.
Art. 1.3	Des qualifications auront lieu dans chaque région. A savoir <ul style="list-style-type: none">- Le 19 mai : 14h00 à 16h30 Fête régionale du Val-de-Travers à Couvet- Le 26 mai : 08h00 à 12h00 Fête régionale du Val-de-Ruz à Savagnier- Le 25 août : 09h00 à 12h00 Festival des Sports à Neuchâtel- Le 07 septembre: 13h30 à 16h00 Fête régionale des Montagnes à La Chaux-de-Fonds
Art 1.4	Toutes les sociétés inscrites à une fête régionale s'inscrivent via les formulaires de fête régionale. Toutes les sociétés non inscrites à une fête régionale doivent s'inscrire auprès de l'ACNG. Délai d'inscription : 3 semaines avant la date de l'éliminatoire « qualification » choisi. <ul style="list-style-type: none">- Fête régionale du Val-de-Travers à Couvet : jusqu'au 28 avril- Fête régionale du Val-de-Ruz à Savagnier : jusqu'au 5 mai- Festival des Sports à Neuchâtel : jusqu'au 4 août- Fête régionale des Montagnes à La Chaux-de-Fonds : jusqu'au 18 août
Art. 1.5	La finale aura lieu lors de la Journée des sociétés du 150 ^{ème} de l'ACNG, le 26 octobre au Locle. Les horaires seront annoncés aux finalistes ultérieurement.
Art. 1.6	Les pierres et les Vortex sont fournis par l'ACNG.

Art.2 GENRE DE CONCOURS

Art. 2.1	Concours de qualifications selon les catégories d'âge suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Jeunes Diables (mixtes) de 6 ans à 11 ans (2013 à 2018).- Jeunes Maestro (mixtes) de 12 ans à 16 ans (2008 à 2012).- Rois dès 17 ans (2007 et plus âgés).- Reines dès 17 ans (2007 et plus âgés).
----------	---

Art 2.2	<p>Finale</p> <p>Dans chaque catégorie, les 2 meilleurs participants de chaque société seront qualifiés pour la finale.</p> <p>Pour être classée en société, chaque société doit être représentée par 2 participants dans chaque catégorie.</p> <p>Classements individuels, uniquement les résultats de la finale sont pris en considération</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 classement jeunes Diables (mixtes) de 6 ans à 11 ans (2013 à 2018). - 1 classement jeunes Maestro (mixtes) de 12 ans à 16 ans (2008 à 2012). - 1 classement Rois dès 17 ans (2007 et plus âgés). - 1 classement Reines dès 17 ans (2007 et plus âgés). <p>Classements de sociétés et leurs amis</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 classements de sociétés et leurs amis établis par addition des moyennes de chaque catégorie dans laquelle la société a aligné des concurrents à la finale (1 classement lancer du vortex et 1 classement lancer de la pierre).
Art. 2.3	<p>Les concours suivants sont organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer du Vortex pour les catégories Diables et Maestro. - Lancer de la pierre pour les catégories Reines et Rois.

Art.3 TAXATION : BARÈME

Art. 3.1	<p><u>Lancer du Vortex</u></p> <p>Le nombre de lancers par concurrent est de 2. Chaque concurrent lance les 2 vortex à la suite.</p> <p>L'entraînement est interdit sur l'emplacement de concours.</p> <p>Lancer individuel : le meilleur jet sera pris en compte pour le classement.</p> <p>Barème : le barème du lancer de la petite balles 200gr sera utilisé, (d = distance en mètre)</p> <p>Possibilité de dépasser les 10pts.</p> <table border="1" data-bbox="225 1458 1401 1644"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Discipline</th> <th rowspan="2">Cat.</th> <th colspan="4">Filles</th> <th colspan="4">Garçons</th> </tr> <tr> <th>Formule</th> <th>10.00 P.</th> <th>8.00 P.</th> <th>6.00 P.</th> <th>0.1 P.</th> <th>Formule</th> <th>10.00 P.</th> <th>8.00 P.</th> <th>6.00 P.</th> <th>0.1 P.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="6">Lancer de la balle (200g)</td> <td>M 18</td> <td>(d + 11) / 5</td> <td>39.00</td> <td>29.00</td> <td>19.00</td> <td>0.50</td> <td>(d + 10) / 6</td> <td>50.00</td> <td>38.00</td> <td>26.00</td> <td>0.60</td> </tr> <tr> <td>M 16</td> <td>(d + 14) / 5</td> <td>36.00</td> <td>26.00</td> <td>16.00</td> <td>0.50</td> <td>(d + 13) / 6</td> <td>47.00</td> <td>35.00</td> <td>23.00</td> <td>0.60</td> </tr> <tr> <td>M 14</td> <td>(d + 17) / 5</td> <td>33.00</td> <td>23.00</td> <td>13.00</td> <td>0.50</td> <td>(d + 17) / 6</td> <td>43.00</td> <td>31.00</td> <td>19.00</td> <td>0.60</td> </tr> <tr> <td>M 12</td> <td>(d + 23) / 5</td> <td>27.00</td> <td>17.00</td> <td>7.00</td> <td>0.50</td> <td>(d + 24) / 6</td> <td>36.00</td> <td>24.00</td> <td>12.00</td> <td>0.60</td> </tr> <tr> <td>M 10</td> <td>(d + 16) / 3.5</td> <td>19.00</td> <td>12.00</td> <td>5.00</td> <td>0.35</td> <td>(d + 18) / 4.5</td> <td>27.00</td> <td>18.00</td> <td>9.00</td> <td>0.45</td> </tr> <tr> <td>M 8</td> <td>(d + 12) / 2.5</td> <td>13.00</td> <td>8.00</td> <td>3.00</td> <td>0.25</td> <td>(d + 12) / 3</td> <td>18.00</td> <td>12.00</td> <td>6.00</td> <td>0.30</td> </tr> </tbody> </table>	Discipline	Cat.	Filles				Garçons				Formule	10.00 P.	8.00 P.	6.00 P.	0.1 P.	Formule	10.00 P.	8.00 P.	6.00 P.	0.1 P.	Lancer de la balle (200g)	M 18	(d + 11) / 5	39.00	29.00	19.00	0.50	(d + 10) / 6	50.00	38.00	26.00	0.60	M 16	(d + 14) / 5	36.00	26.00	16.00	0.50	(d + 13) / 6	47.00	35.00	23.00	0.60	M 14	(d + 17) / 5	33.00	23.00	13.00	0.50	(d + 17) / 6	43.00	31.00	19.00	0.60	M 12	(d + 23) / 5	27.00	17.00	7.00	0.50	(d + 24) / 6	36.00	24.00	12.00	0.60	M 10	(d + 16) / 3.5	19.00	12.00	5.00	0.35	(d + 18) / 4.5	27.00	18.00	9.00	0.45	M 8	(d + 12) / 2.5	13.00	8.00	3.00	0.25	(d + 12) / 3	18.00	12.00	6.00	0.30
Discipline	Cat.			Filles				Garçons																																																																																
		Formule	10.00 P.	8.00 P.	6.00 P.	0.1 P.	Formule	10.00 P.	8.00 P.	6.00 P.	0.1 P.																																																																													
Lancer de la balle (200g)	M 18	(d + 11) / 5	39.00	29.00	19.00	0.50	(d + 10) / 6	50.00	38.00	26.00	0.60																																																																													
	M 16	(d + 14) / 5	36.00	26.00	16.00	0.50	(d + 13) / 6	47.00	35.00	23.00	0.60																																																																													
	M 14	(d + 17) / 5	33.00	23.00	13.00	0.50	(d + 17) / 6	43.00	31.00	19.00	0.60																																																																													
	M 12	(d + 23) / 5	27.00	17.00	7.00	0.50	(d + 24) / 6	36.00	24.00	12.00	0.60																																																																													
	M 10	(d + 16) / 3.5	19.00	12.00	5.00	0.35	(d + 18) / 4.5	27.00	18.00	9.00	0.45																																																																													
	M 8	(d + 12) / 2.5	13.00	8.00	3.00	0.25	(d + 12) / 3	18.00	12.00	6.00	0.30																																																																													

Art. 3.2	<p><u>Lancer de la pierre</u></p> <p>Chaque concurrent lance 1 fois la pierre, son lancer est mesuré s'il n'a pas « mordu ».</p> <p>Si le concurrent souhaite effectuer un 2ème lancer, c'est le résultat du 2ème lancer qui compte même si ce dernier est moins bon que le 1er lancer.</p> <p>Le 2ème lancer sera fait à la fin du tournus du 1er lancer.</p> <p>L'entraînement est interdit sur l'emplacement de concours.</p> <p>Le poids de la pierre est</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les femmes 6 kg - Pour les hommes 12,5 kg
----------	---

Barème : (d = distance en mètre)

Disziplin			Turnerinnen / Frauen / Seniorinnen				Turner / Männer / Senioren							
			Formel	10.00 P.	8.00 P.	6.00 P.	0.10 P.	Formel	10.00 P.	8.00 P.	6.00 P.	0.10 P.		
Steinstossen	Turnerinnen	6.0 kg	d+2	8.00 m	6.00 m	4.00 m	0.10 m	Turner	12.5 kg	d	10.00 m	8.00 m	6.00 m	0.10 m

Le résultat individuel est fait selon la longueur du jet.

Le résultat de la société est la somme des points obtenus selon le barème.

Art.4 DIRECTION DES CONCOURS ET JUGES

Art. 4.1	La direction des concours est sous la responsabilité de l'ACNG.
Art. 4.2	En cas de nécessité, l'ACNG promulguera tout complément aux présentes prescriptions.
Art. 4.3	Les juges seront désignés et fournis par l'ACNG (2 personnes par emplacement). Un aide spontané sera demandé au passage de la société.

Art.5 PRIX/RECOMPENSES lors de la finale

Art. 5.1	Pour chaque classement individuel, le vainqueur reçoit le titre de Champion cantonal du Lancer 150^{ème} de l'ACNG de sa catégorie et un prix. Des récompenses seront remises aux rangs 2 et 3. Pour chaque classement de société et ses amis, le vainqueur reçoit le titre de Société Star du Lancer du 150^{ème} et un prix.
----------	--

Art.6 DISPOSITIONS FINALES

Art. 6.1	<u>Finances</u> Aucune finance d'inscription n'est demandée pour le concours du Lancer du 150 ^{ème} .
Art. 6.2	L'assurance est l'affaire des participants.